

Compte rendu de séance Séance du 13 Mars 2014

L'an 2014, le 13 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de Monsieur NICOLAS Brieuc, Maire.

Présents : M. NICOLAS Brieuc, Maire, Mmes : BIZOT Valérie, FEUILLAS Mireille, LELOUP Sylvie, SCHILLING Raymonde, MM : BLANCHET Eric, DEPRUN Alain, LAURENÇO Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAIGNEAU Jean-Paul à M. BLANCHET Eric

Absent(s) : Mme AMSELLEM Cécile

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/03/2014

Date d'affichage : 07/03/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LELOUP Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote des taxes communales - 2014_008

Vote des subventions aux associations locales - 2014_009

Budget de la commune : compte administratif 2013 - 2014_010

Budget de la commune : compte de gestion 2013 du receveur - 2014_011

Budget de la commune : vote du budget 2014 - 2014_012

Service de l'eau potable : compte administratif 2013 - 2014_013

Service de l'eau potable : compte de gestion du receveur 2013 - 2014_014

Service de l'eau potable : vote du budget 2014 - 2014_015

Vote des taxes communales

réf : 2014_008

Le Conseil Municipal, après délibéré,

VOTE les taxes locales :

- Taxe d'Habitation : 12,93 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 16,97 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 63,26 %

Observations : pas de changement en 2014.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des subventions aux associations locales

réf : 2014_009

Le Conseil Municipal, après délibéré,

VOTE les subventions aux associations locales :

- L'association du stand de tir "Le Tir L'Avenir" : 160 €
- L'association de pêche "Le Gardon Pressignien" : 160 €
- L'Union des Anciens Combattants : 160 €
- Le Gâtinais Généalogique : 35 €
- La Coopérative scolaire : 2500 €
- L'USEP : 500 €

Le versement de ces subventions prévues au budget est subordonné légalement au dépôt d'un dossier en mairie par chacune des associations : demande écrite, assemblée générale ordinaire et comptes de l'année écoulée, projets de l'année en cours et budget prévisionnel, modifications éventuelles des statuts.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Budget de la Commune : compte administratif 2013
réf : 2014_010

Le tableau ci-dessous récapitule les données du compte administratif 2013 du budget de la commune

	Alloué	Total Emis	RAR
Global			
Dépenses	1 241 973,43 €	646 311,85 €	42 587,17 €
Recettes	1 241 973,43 €	1 253 262,44 €	
Solde (R-D)		606 950,59 €	42 587,17 €
Investissement			
Dépenses	768 963,43 €	198 922,19 €	42 587,17 €
Recettes	768 963,43 €	767 103,43 €	
Solde (R-D)		568 181,24 €	42 587,17 €
Fonctionnement			
Dépenses	473 010,00 €	447 389,66 €	
Recettes	473 010,00 €	486 159,01 €	
Solde (R-D)		38 769,35 €	

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2013 du budget de la commune, comme présenté.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Budget de la commune : compte de gestion 2013 du receveur
réf : 2014_011

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur Municipal, pour l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;

Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2013 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE, sans observation ni réserve, le compte de gestion du budget de la commune, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Budget de la commune : vote du budget 2014

réf : 2014_012

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ADOpte, pour l'exercice 2014, le budget primitif de la commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	568 181,24 €	568 181,24 €
Fonctionnement	393 348,35 €	393 348,35 €
Total	961 529,59 €	961 529,59 €

PRECISE que le Maire de la Commune et le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Service de l'eau potable : compte administratif 2013

réf : 2014_013

Le tableau ci-dessous récapitule les données du compte administratif 2013 du budget de l'eau potable

	Alloué	Total Emis
Global		
Dépenses	59 973,82 €	59 100,75 €
Recettes	59 973,82 €	63 156,85 €
Solde (R-D)		4 056,10 €
Investissement		
Dépenses	9 182,68 €	9 180,37 €
Recettes	9 182,68 €	9 182,68 €
Solde (R-D)		2,31 €
Fonctionnement		
Dépenses	50 791,14 €	49 920,38 €
Recettes	50 791,14 €	53 974,17 €
Solde (R-D)		4 053,79 €

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ADOpte le compte administratif 2013 du budget de l'eau potable, comme présenté.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Service de l'eau potable : compte de gestion du receveur 2013
réf : 2014_014

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur Municipal, pour l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013 ;

Statuant sur l'exécution du budget du service de l'eau potable de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE, sans observation ni réserve, le compte de gestion du budget de l'eau potable, dressé pour l'exercice 2013 par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Service de l'eau potable : affectation de résultats

Etant donné que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement, il n'est pas nécessaire d'affecter du résultat.

Service de l'eau potable : vote du budget 2014
réf : 2014_015

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ADOPTE, pour l'exercice 2014, le budget primitif 2014 du service de l'eau potable, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 740,05 €	5 740,05 €
Fonctionnement	53 158,43 €	53 158,43 €
Total	58 898,48 €	58 898,48 €

PRECISE que le Maire de la Commune et le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Voirie : les agents communaux préparent le relevé des trous sur les routes (nids de poule) pour la réalisation des travaux de "point-à-temps" (PAT) par la Communauté de Communes prochainement ;

Voirie : les agents communaux apportent du calcaire en bordure de la route de Montbouy pour réduire la différence de niveau avec l'accotement ;

Voirie : les travaux de revêtements en béton bitumeux ont été confiés à l'entreprise EUROVIA Centre Loire par la commission des appels d'offres de la Communauté de Communes ; ces travaux concernent la rue des Renards (2ème tranche) et l'impasse de la Chaume en 2014 ; ils seront mis en oeuvre en juin et juillet 2014 ;

Réseau des eaux pluviales : les agents communaux ont réalisé le bouclage du réseau au niveau du n°35 de la route de Nogent pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies à cet endroit ;

Réseau de l'éclairage public : désormais à la charge de la Communauté de Communes, de nouveaux candélabres seront installés Route de Nogent suite aux travaux d'enfouissement du réseau électrique réalisés par le Département ; en outre, un nouveau point lumineux sera installé par INEO rue de la mivoie ;

Réseau d'eau potable : le compteur général du Syndicat de la Nivelles à Montbouy montre une consommation anormalement élevée ; malgré l'identification de plusieurs fuites d'eau en 2013, les agents communaux travaillent en relation avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour rechercher toutes les explications possibles à cet excès de consommation d'eau potable (fuites chez les usagers, fuites sur le réseau, fuites au niveau des bouches à clé) ; tous les usagers sont invités à nouveau à contrôler leur consommation au compteur individuel et à signaler toute anomalie à la mairie ; par ailleurs la Mairie demande au Syndicat d'alimentation en eau potable de vérifier ses équipements en amont du réseau de la commune ;

Investissements communautaires : la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny commence d'importants travaux en 2014 tels que la construction à Nogent-sur-Vernisson d'un Equipement Socioculturel, d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ; la construction d'un nouveau Dojo à Châtillon-Coligny ; la réhabilitation de l'ancien site de la maison de retraite à Châtillon-Coligny pour y installer l'Hôtel communautaire et la Maison médicale ;

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixée à 15,09 % par le Conseil Communautaire en 2014 ; l'augmentation significative du taux (5,61 %) est essentiellement due à l'impact de l'augmentation de la TVA (de 7 à 10 %) sur le fonctionnement du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM), cumulé avec une légère augmentation des bases, une augmentation des indices de révision des marchés et une augmentation des apports en déchetterie ;

Subventions communautaires : elles sont attribuées à la Mission Locale (5224,00 €), au collège (13000,00 €) et au Foyer socio-éducatif du collège (2600,00 €) ;

Accueil de loisirs : le Président de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny rappelle aux familles que les centres de loisirs sont ouverts aux enfants de nos communes chaque mercredi et aux vacances scolaires ;

Budget communautaire pour l'exercice 2014 :

	Dépenses	Recettes
Investissements	5 710 564,59 €	5 710 564,59 €
Fonctionnement	6 710 489,22 €	6 710 489,22 €
Total	12 421 053,81 €	12 421 053,81 €

Zones d'activités : la Communauté de Communes rappelle qu'elle dispose d'emplacements disponibles pour accueillir des entreprises à Châtillon-Coligny, à Saint-Maurice-sur-Aveyron, à Aillant-sur-Milleron, à Montcresson et à Nogent-sur-Vernisson ;

Aides à l'amélioration de l'habitat : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en oeuvre sur le territoire de la Communauté de Communes ; elle vise à améliorer l'état de l'habitat et notamment les performances énergétiques ou encore à adapter l'habitat aux besoins des personnes âgées et handicapées ; des aides financières sont proposées aux propriétaires ; se renseigner au

bureau de la Communauté de Communes au 02-38-92-13-74 ;

Elections municipales : les dimanches 23 et 30 mars 2014 ; le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00 ; pour voter les électeurs doivent **obligatoirement** présenter une pièce d'identité ; les candidats peuvent demander, par lettre adressée au maire, la salle polyvalente pour tenir des réunions publiques et un emplacement pour les affichages de la campagne électorale.

Médaille d'Honneur : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet du Loiret a décerné la Médaille d'Or à Monsieur Maurice OVYN (à titre posthume), en récompense de son dévouement au service des collectivités locales.

En cette fin de mandat municipal,

Monsieur le Maire conclue la séance en remerciant tous les membres du Conseil Municipal pour leur travail solidaire, dans l'intérêt de la commune, durant ces six années passées. Il souligne la collaboration avec ses adjoints fidèles et très présents durant les deux mandats passés. Des remerciements sont également adressés à Madame Brigitte COCARD, Receveur Municipal, présente à cette dernière séance du Conseil et très attentive à la bonne gestion de la commune en relation avec Madame Valérie COCHIN, Secrétaire de Mairie, également remerciée pour son travail aux côtés des élus et sa disponibilité dans l'accueil des administrés.

Séance levée à 22h25

En mairie, le 14/03/2014
Le Maire
Brieuc NICOLAS